

EDITO

Baisse des dotations

L'AMF mobilisée



Le Bureau exécutif de l'AMF a été reçu par le Premier ministre le 5 mars dernier. Nous lui avons rappelé notre opposition au plan triennal de baisse de 30 % des dotations de l'État aux collectivités locales d'ici 2017 qui fait porter un effort

financier disproportionné et injuste aux communes et intercommunalités.

S'il n'était pas modifié, ce plan entraînerait à la fois un recul des services essentiels à la population qui s'est accru de trois millions en dix ans et une chute des investissements publics très préjudiciable à la croissance et à l'emploi.

Nous avons également signalé que de nombreuses collectivités vont être dès cette année en très grave difficulté. Nous demandons toujours que ce plan soit revu tant dans son montant trop élevé, que dans son calendrier trop brutal, les collectivités acceptant loyalement de prendre leur part équitable et soutenable dans la nécessaire réduction des déficits publics, comme l'AMF l'a toujours dit. Le Premier ministre, conscient de ces difficultés, a proposé la mise en place rapide d'un groupe de travail conjoint avec l'AMF, sous le pilotage de Matignon, afin d'aboutir à un diagnostic partagé de l'évolution des finances du bloc communal et de son impact sur l'investissement public. Il s'appuiera sur les chiffres définitifs de l'exécution budgétaire 2014 et des budgets prévisionnels 2015 des communes et intercommunalités. Une nouvelle rencontre est prévue fin mai pour échanger sur les conclusions à tirer de ce bilan et examiner les pistes de solution.

L'AMF participera pleinement à ce travail avec l'État, y apportera toute son expertise et défendra avec détermination et responsabilité l'intérêt général de nos collectivités au service de tous nos concitoyens. Elle reste particulièrement vigilante et mobilisée.

FRANÇOIS BAROIN



PL NOTRe : non à la dilution des communes

Avec le projet de loi NOTRe voté en 1^{re} lecture à l'Assemblée nationale, l'AMF dénonce l'accumulation de mesures technocratiques et déconnectées des réalités du terrain programmant la dilution des communes dans de grandes entités intercommunales.

L'AMF regrette une nouvelle fois que cette réforme territoriale se trompe d'objectifs et de méthode en privilégiant systématiquement les grosses structures au détriment de la proximité de gestion et de services, et cela sans évaluation financière préalable sur le rapport coût/efficacité. L'AMF dénonce aussi la multiplication d'amendements gouvernementaux de dernière minute, déposés sans concertation ni étude d'impact qui menacent directement l'existence des communes de France. Le Bureau exécutif l'a d'ailleurs dénoncé au Premier ministre, le 5 mars dernier.

Plusieurs dispositions constituent pour l'AMF des points inacceptables. Le gouvernement a ainsi décidé de changer la nature de l'intercommunalité en prévoyant une élection au suffrage universel direct, sans fléchage, des élus des métropoles et des communautés. En créant une nouvelle collectivité de plein exercice, c'est la disparition des communes auxquelles nos compatriotes sont très attachés qui est engagée. Dans le même esprit, l'AMF s'oppose au rétablissement du seuil absurde de 20 000 habitants pour les intercommunalités,

à la suppression de l'intérêt communautaire et au transfert obligatoire aux intercommunalités des compétences eau, assainissement et déchets, au cœur des compétences communales historiques qui sont pourtant exercées aujourd'hui sur une base territoriale efficiente.

L'AMF dénonce aussi le changement perpétuel des règles; la énième modification législative du PLUi, pourtant issue d'un compromis entre les deux chambres il y a à peine un an, en est l'exemple le plus caricatural. Ces vases législatives perpétuelles décrédibilisent toute parole publique.

Notre pays doit relever de nombreux défis et les maires sont bien placés pour les connaître. L'AMF a plaidé depuis le départ pour un réforme territoriale qui ne soit pas imposée d'en haut mais soit issue des réalités territoriales, sur une logique de projet et non de redécoupage administratif à l'ancienne. C'est la raison pour laquelle l'AMF est pleinement engagée pour soutenir les démarches de mutualisation et de création volontaire des communes nouvelles. La véritable réforme territoriale viendra du terrain. C'est pourquoi l'AMF va mobiliser tout son réseau pour dénoncer ces dérives et saisir officiellement le Premier ministre pour que soit organisée, avant la 2^e lecture du texte au Sénat, une réunion avec le gouvernement pour étudier les modifications législatives indispensables.

Réforme de la DGF : l'AMF pose des conditions

Le Comité des finances locales du 17 février dernier a permis aux représentants des associations d'élus d'exprimer leurs attentes et les préalables indispensables à toute réforme de la DGF. Celle-ci s'inscrit dans un contexte de baisse des dotations dont la brutalité ne permet plus aux communes et intercommunalités d'assurer leur rôle d'investisseur pour le pays. La révision des règles de la DGF et de la péréquation ne pourra valablement être étudiée sans une négociation globale au préalable. Le 5 mars dernier, l'AMF a obtenu du Premier ministre la mise en place d'un groupe de travail conjoint avec le gouvernement afin d'aboutir à un diagnostic partagé de l'évolution des finances du bloc communal et de son impact sur l'investissement public. Le Bureau de l'AMF, soutenu par les autres associations d'élus locaux, a demandé à l'unanimité le respect des cinq principes suivants dans tout nouveau dispositif :

- s'inscrire dans la continuité des principes historiques fondateurs de la DGF : la compen-

sation des recettes fiscales supprimées et la traduction financière du partage des responsabilités publiques entre l'État et les communes.

- Intégrer une réflexion globale sur l'ensemble des concours financiers de l'État et sur tous les dispositifs de péréquation ; à ce titre, il ne faudra pas confondre réforme de la DGF et participation des collectivités au déficit public : la baisse de DGF ne doit pas être utilisée pour faire de la péréquation.
- Être cohérent avec les évolutions générées par les autres réformes en cours, notamment la révision des valeurs locatives et les dispositions du projet de loi NOTRe.
- Faire l'objet des études d'impact indispensables pour mesurer la soutenabilité des propositions et permettre de réaliser certains travaux et outils de simulations.
- Bénéficier du temps nécessaire pour bien



évaluer tous les enjeux et les impacts qu'en-trainerait la réforme. Le calendrier annoncé semble irréaliste. Ces souhaits ont également été rappelés à Christine Pires-Beaune, députée du Puy-de-Dôme et à Jean Germain, sénateur d'Indre-et-Loire dans le cadre de leur mission relative à la réforme des concours financiers de l'État confiée par le Premier ministre.

PLU intercommunal

L'AMF regrette la remise en cause, par la commission des lois de l'AN (projet de loi NOTRe), des dispositions récemment votées (loi ALUR) relatives au transfert de la compétence PLU aux communautés de communes et d'agglomération (au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population peuvent s'opposer au transfert).

C'est pourquoi le Bureau de l'AMF juge peu utile, voire contreproductive, la mesure proposée (opposition au transfert par au moins la moitié des communes représentant plus des deux tiers de la population ou l'inverse) alors que la loi ALUR avait abouti à un compromis afin de s'assurer d'un consensus des communes.

Révisions des valeurs locatives

Les commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels et les commissions communales ou intercommunales des impôts directs n'ont pas eu accès à toutes les informations nécessaires à l'exercice de leur mandat.

Malgré plusieurs demandes de l'AMF, la Direction générale des finances publiques (DGFiP) n'a pas souhaité communiquer :

- les grilles tarifaires et les fiches d'impact à l'échelle communale ou par section cadastrale,
- l'impact de la révision sans application du coefficient de neutralisation.

A l'issue d'une rencontre le 11 février dernier avec l'AMF, la DGFiP s'est engagée à fournir une étude d'impact mesurant les consé-

quences de la révision afin de permettre d'étudier les éventuels correctifs à mettre en place en cas de trop fortes variations des bases.

Le Bureau de l'AMF a demandé que des simulations sur les conséquences de la révision soient réalisées au niveau de chaque commune. Le Comité des finances locales (CFL), réuni le 17 février dernier, a aussi fait la même demande.

En outre, la DGFiP a lancé l'expérimentation de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation dans cinq départements : la Charente-Maritime, le Nord, l'Orne, Paris et le Val-de-Marne. L'expérimentation fera l'objet d'un rapport au Parlement au plus tard le 30 septembre 2015.

Emprunts toxiques : l'AMF entendue par le gouvernement

Le 24 février dernier, le gouvernement a confirmé que le montant total du fonds de soutien aux collectivités serait doublé, le portant à 3 milliards d'euros sur 15 ans, et qu'il restera alimenté par les banques et établissements financiers, et par l'État. Par ailleurs, le plafond des aides fixé à 45 % des montants dus sera relevé pour les collectivités les plus fragilisées. En effet, suite à l'envolée du franc suisse en janvier 2015, provoquant de fortes variations à la hausse des taux indexés sur la parité euro et franc suisse, l'AMF avait immédiatement alerté le Premier ministre sur les surcoûts importants pesant sur les collectivités locales concernées. Une réunion s'était tenue le 11 février avec Christian Eckert, secrétaire d'État au Budget et André Laignel, 1^{er} vice-président délégué de l'AMF, qui lui avait fait part de l'insuffisance du volume actuel du fonds et de son souhait qu'il soit mobilisé en priorité pour les communes dans lesquelles le risque d'impayés est le plus important.

Rencontre des intercommunalités

Organisée par l'AMF le mercredi 15 avril de 9h30 à 17h, cette journée présidée par François Baroin sera l'occasion de faire un point d'étape sur la relance des schémas départementaux et l'évolution des périmètres intercommunaux, la gouvernance des communautés, les schémas de mutualisation ainsi que les évolutions financières à venir. Les débats seront dirigés par André Laignel et Françoise Gatel, respectivement président et rapporteure de la commission Intercommunalité de l'AMF. Parlementaires, élus et experts interviendront à leurs côtés pour débattre et partager leurs expériences et leurs analyses. *Inscriptions gratuites (dans la limite des places disponibles) : nathalie.sebban@amf.asso.fr*

L'AMF et les schémas de mutualisation

L'AMF est mobilisée sur la mutualisation et l'élaboration des schémas de mutualisation que doivent rédiger les EPCI. Elle organise à partir de mars des sessions d'information sur le terrain auprès de ses adhérents en lien avec les associations départementales.

Rappel : voir aussi documents de présentation de la démarche et fiches pédagogiques sur [www.amf.asso.fr /réf. CW13075](http://www.amf.asso.fr/réf.CW13075)

Contact : nathalie.dotres@amf.asso.fr

Accessibilité : débats fructueux à l'AMF



La Rencontre technique du 5 février dernier sur la mise en accessibilité des bâtiments et des espaces publics a permis des échanges denses entre élus, techniciens et représentants de l'État, en particulier Marie Prost-Coletta, déléguée ministérielle à l'Accessibilité. Ce débat, ouvert par Nathalie Nieson, co-présidente du groupe de travail accessibilité de l'AMF, a permis de mieux appréhender le contenu d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), en fonction des multiples contraintes techniques, administratives et financières, ainsi que des dérogations autorisées. En effet, le 27 septembre 2015, tout propriétaire ou gestionnaire d'un établissement recevant du public (ERP) qui ne serait pas accessible devra avoir déposé son Ad'AP. Ont également été abordés les normes et le niveau technique d'accessibilité à atteindre pour les bâtiments existants, l'environnement normatif ayant fait l'objet d'un ajustement réglementaire par décret du 8 décembre 2014. *Informations utiles sur www.accessibilite.gouv.fr et [www.amf.asso.fr /réf. BW13001](http://www.amf.asso.fr/réf.BW13001)*

maire-info.com la newsletter des collectivités

L'AMF propose un quotidien d'informations gratuit à destination des maires, des présidents de communautés et des acteurs publics locaux. Avec 59 200 abonnés à la newsletter, 288 410 visiteurs mensuels en moyenne sur le site depuis septembre 2013, et plus de 40 000 pages accédées par jour, ce rendez-vous d'informations en ligne, qui existe depuis 1997, est un outil incontournable au sein du secteur public local. Il est consultable sur smartphone et les internautes peuvent y trouver l'essentiel de l'actualité des collectivités locales ainsi que les parutions au JO. Une base de données constituée de près de 20 000 articles parus depuis 2001 (classés par grandes thématiques, avec une recherche par dates et par mots-clés) est mise à leur disposition.

Partenariats

CONCOURS

NOS BELLES MAIRIES 2015



L'AMF et le Groupe La Poste organisent ensemble un concours pour rendre hommage aux belles mairies de France : douze photographies de mairies de nos territoires composeront un carnet de timbres qui sera émis en décembre 2015. Ce concours

est une occasion particulière pour les maires de travailler avec les habitants sur les liens et le sentiment d'appartenance à leur commune mais aussi une chance réelle de la valoriser sur l'ensemble du territoire si la photo de leur mairie est sélectionnée. La photo devra être envoyée au plus tard le 3 avril 2015. Le règlement du concours, le cahier des charges, le bulletin de participation et un formulaire de cession de droit pour la photographie sont téléchargeables sur les sites de l'AMF ou de La Poste. Voir www.amf.asso.fr/ réf. BW13158 et <http://collectivites.laposte.fr>

CULTURE

FÊTE MONDIALE DU JEU



L'Association des ludothèques françaises participe à la Fête mondiale du jeu le 30 mai prochain. L'objectif est de faire reconnaître le jeu comme une occupation source de

plaisir, un outil de développement pour les enfants et d'apprentissage pour tous, un créateur de lien social intergénérationnel et interculturel. A travers les manifestations organisées par de nombreuses ludothèques en France, chacun pourra à cette occasion redécouvrir les vertus du jeu dans le respect des quatre règles d'or de cet événement : gratuité, jeu pour tous, partout et sous toutes ses formes.

CONTACT www.alf-ludotheques.org

CITOYEN

PRIX ANACEJ DES JEUNES

Pour la 5^e année consécutive, l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes organise « Les Prix Anacej des jeunes citoyens ». L'objectif est de valoriser les

actions et l'investissement des jeunes. En effet, tous les travaux soumis feront l'objet d'une présentation sur le site de l'Anacej. Les actions lauréates seront quant à elles présentées dans « Le carnet des jeunes citoyens 2015 », édité et envoyé gratuitement à l'ensemble des collectivités adhérentes de l'Anacej. Informations complémentaires et inscription avant le 10 avril 2015 sur : <http://anacej.asso.fr>

CONTACT simon.berger@anacej.asso.fr

PATRIMOINE

FÊTE DE LA NATURE

Pour la 9^e année consécutive, la Fête de la nature proposera plus de 5 000 manifestations gratuites sur tout le territoire français grâce à l'encadrement bénévole des acteurs de la conservation et de l'éducation à la



nature, la mobilisation des collectivités locales, des établissements scolaires, des entreprises et des particuliers. L'objectif est de renouer le contact avec notre patrimoine naturel,

pour apprendre, pour comprendre ou tout simplement s'émerveiller.

L'édition 2015 se déroulera du 20 au 24 mai avec pour thématique : « Au bord de l'eau ». Les manifestations respectant intégralement la charte Fête de la nature recevront le label « manifestation labellisée » et intégreront à ce titre la programmation officielle.

CONTACT www.fetedelanature.com

VIVRE ENSEMBLE

IMMEUBLES EN FÊTE

La 16^e édition de la Fête des voisins organisée par l'association Immeubles en fête aura lieu le 29 mai dans toute la France.

L'occasion d'aller à la rencontre de ses voisins, de partager un moment de convivialité, et de développer la solidarité de proximité. Cette fête, initialement lancée en France et mondialement reconnue, s'inscrit aussi dans la protection de l'environnement : des dizaines de milliers de sacs poubelle de tri seront distribués afin que cette fête marque les esprits, et non la planète.

CONTACT www.immeublesenfete.com

DON DU SANG

JOURNÉE MONDIALE

Instaurée en 2004 à l'initiative de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Journée mondiale des donneurs de sang aura lieu le 14 juin dans près de 200 pays. En France, plus de 300 événements auront lieu ce jour-là. Elle a pour objectif de sensibiliser le public à ce geste simple et généreux, mais aussi de remercier les donneurs du monde entier. Ce temps fort est également une façon efficace de remobiliser les donneurs, avant la période plus sensible que représentent les mois de juillet et août. Rappelons que le modèle français du don de sang repose sur l'éthique, le volontariat et la gratuité. Ce geste altruiste est essentiel pour un million de patients receveurs soignés chaque année.

CONTACT www.dondusang.net

Communes nouvelles : une véritable réforme territoriale

La proposition de loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, initiée en janvier 2014 par Jacques Péliard, a été adoptée définitivement le 4 mars par un large consensus au Sénat. Le texte offre des perspectives très intéressantes aux communes souhaitant se regrouper volontairement, pour unir leurs forces, mutualiser leurs moyens et être ainsi mieux représentées auprès de l'État et des autres collectivités.

Les communes nouvelles bénéficieront d'un statut plus souple, mieux adapté à leurs spécificités et respectant l'identité de leurs communes fondatrices. Elles bénéficient également de dispositions financières favorables si elles sont constituées avant le 1^{er} janvier 2016.

Sur la base d'un dispositif qui offre de nombreuses possibilités, les élus pourront déterminer eux-mêmes la gouvernance qu'ils souhaitent mettre en place au sein de la commune nouvelle, réaffirmer l'existence des communes fondatrices et préciser le rôle des maires délégués.

Il existe à ce jour 25 communes nouvelles rassemblant 70 communes fondatrices et près de 64 000 habitants. De nombreux territoires ont d'ores et déjà engagé une réflexion et des démarches afin de créer une commune nouvelle

d'ici la fin de l'année. L'expertise de l'AMF est sollicitée sur des dizaines de projets de communes rurales, urbaines et des intercommunalités.

Pour les aider dès à présent, l'AMF, en partenariat avec Mairie-conseils, met à leur disposition sur son site des documents d'information (fiches pédagogiques, faq), des retours d'expériences, des vidéos, des exemples de chartes de gouvernance... Ses services réalisent également des simulations, notamment financières et participent à des réunions d'information sur le terrain avec le concours des associations départementales de maires.

Elle organisera le 28 mai prochain à Paris une Rencontre nationale des communes nouvelles qui sera l'occasion de réunir l'ensemble des entités, existantes ou à venir, afin de partager leurs expériences, au profit de tous les élus.

L'adoption de cette proposition de loi ouvre une opportunité aux élus de redéfinir eux-mêmes la commune, institution préférée des Français et lieu d'exercice de la Démocratie, dans un contexte de fortes contraintes financières et de mutation de l'action publique. C'est une véritable réforme territoriale venant des territoires.

Plus d'information sur www.amf.asso.fr/module-communes-nouvelles en page d'accueil.

PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

ENQUÊTE AMF/MEDDE

La réglementation de la publicité extérieure a fait l'objet d'une importante réforme par le biais de la loi Engagement national pour l'environnement. Sa mise en œuvre est progressive. D'ores et déjà, Alain Lambert, président du conseil national d'évaluation des normes (CNEN), a demandé qu'il soit procédé rapidement à une évaluation de cette réforme et de son impact sur les collectivités locales. En effet, celles-ci endosseront systématiquement la responsabilité de la police de la publicité dès lors qu'elles élaboreront un règlement local de publicité (RLP ou RLPi).

A cette fin, l'AMF et le ministère de l'Ecologie lancent auprès des communes et communautés potentiellement concernées une enquête qui sera clôturée en avril 2015. L'objectif est d'établir un premier bilan de cette réforme et, le cas échéant, de mettre en avant d'éventuels problèmes.

HABITAT INDIGNE

GROUPE DE TRAVAIL AMF/DIHAL

Un bilan de la loi ALUR montre que les maires restent des acteurs majeurs en matière de politiques relatives à la lutte contre l'habitat indigne. Mais ils sont souvent mal armés face à la complexité juridique et technique des outils et dispositifs existants. Fortes de ce constat, l'AMF et la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) ont installé un groupe de travail. En s'appuyant sur le principe « Face aux situations d'habitat indigne, une police unique aux mains d'un acteur unique », ce groupe aura deux objectifs : d'une part élaborer un guide technique opérationnel des outils de lutte contre l'habitat indigne ; d'autre part proposer des mesures de simplification et de clarification tant des diverses politiques elles-mêmes que du rôle des acteurs chargés de leur mise en œuvre.

Eco-organismes : une nouvelle plate-forme

Depuis plusieurs années, les collectivités déplorent devoir déclarer les mêmes données à plusieurs éco-organismes. Un amendement au projet de loi sur la transition énergétique prévoyait la création d'un « guichet-unique ». Inadaptée à l'organisation des relations contractuelles entre les collectivités et les éco-organismes, cette disposition risquait de fragiliser la stabilité juridique des contrats. L'AMF a donc pris l'initiative de réunir tous les éco-organismes pour élaborer et mettre en place une plate-forme commune de déclaration. A suivre...

Collecte séparée : îles et zones de montagne

Eco-Emballages a publié une étude sur les collectes sélectives dans les petites îles métropolitaines et les sites isolés de montagne. L'AMF était représentée au comité de pilotage par Jean-Yves Menou, maire de Ploubzec (22) et par Jean Coste, maire de Salasc (34). Ce travail démontre que la collecte sélective se développe aussi dans ces zones difficiles d'accès. Voir étude et fiches de bonnes pratiques sur www.ecoemballages.fr

Appel à projets Horizon bleu 2016

La Fédération française de football prolonge le dispositif du fonds d'aide au football amateur mis en place en 2002 qui s'intitule désormais Horizon bleu 2016.

Cette enveloppe financière, portant sur les saisons 2014-2015 et 2015-2016, est répartie sur trois thématiques : infrastructures, formations et animations.

Le cahier des charges complet du dispositif est téléchargeable sur : www.fff.fr/le-foot-amateur/dossiers-2012-2016/dossier-horizon-bleu-2016

La vie du réseau

Calcul de votre DGF

La participation à l'effort de réduction du déficit national demandé aux collectivités (régions, départements, bloc communal), qui augmentera progressivement en 2015 et 2016, sera en 2017 équivalente à 30 % du montant de l'enveloppe nationale de la DGF de 2013. Mais il s'agit là d'une moyenne, et le prélèvement opéré sur chaque collectivité est extrêmement variable. Dans certains cas, même, la dotation individuelle ne couvrira pas le montant de la contribution demandée, et c'est sur ses ressources fiscales que la commune ou l'EPCI devra verser le complément !

D'où l'importance, pour la préparation des budgets locaux, de l'outil de simulation mis en ligne sur le site de l'AMF : il permet aux communes ou EPCI d'évaluer la baisse de leur dotation jusqu'en 2017 à partir de la ponction effectuée en 2014, les critères de répartition entre chaque collectivité demeurant inchangés pour 2015 (pour 2016 et 2017, ces critères ne sont pas encore fixés ; l'estimation proposée pour ces deux années est établie sur l'hypothèse de critères identiques à ceux de 2014).

Plus de 17 000 simulations ont d'ores et déjà été réalisées avec cet outil, inédit et gratuit, accessible à partir de la page d'accueil du site www.amf.asso.fr

Réunions Mairie 2000

Après les Universités des maires de France, au bilan plus que positif, Mairie 2000 reprend ses actions classiques de soutien aux associations départementales de maires.

Une trentaine de réunions sont déjà programmées pour le 1^{er} semestre : le 3 avril à Levet (18) sur les problématiques liées aux infrastructures routières ; le 16 avril à Belfort (90) sur les aspects juridiques et organisationnels de la voirie.

Mairie 2000 proposera également, à compter

d'avril, un module sur l'élaboration des schémas de mutualisation entre communes et EPCI.

Contact : nathalie.dotres@amf.asso.fr

CEREMA

Le conseil d'administration du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) a élu son nouveau président, Gaël Perdriau, maire de Saint-Etienne, président de Saint-Etienne Métropole et représentant de l'AMF au sein du CEREMA.

Ce dernier a souligné le rôle déterminant de cet organisme dans l'accompagnement technique - des politiques et des projets portés par l'État et les collectivités territoriales.

Cet établissement public de quelque 3 000 agents constitue l'élément principal du réseau scientifique et technique de l'État, à son service mais aussi à celui des collectivités territoriales.

ledirectamf.fr

L'AMF, en partenariat avec Idéal Connaissances, propose une « webtv » mensuelle sur un thème d'actualité de la gestion publique locale. Interactive et pédagogique, elle permet aux internautes de poser des questions en direct aux invités.

L'émission du 24 février a porté sur « Communes nouvelles, une dynamique en émergence », avec comme invité Jacques Pélissard, député-maire de Lons-le-Saunier. Émission disponible sur www.amf.asso.fr rubrique communes nouvelles. Pour la prochaine édition, l'AMF vous donne rendez-vous pour une émission sur « La mise en accessibilité des bâtiments publics ». Connectez-vous sur <http://ledirectamf.fr>, regardez, écoutez et posez vos questions en direct et suivez les échanges sur Twitter : #IDEALDIRECTAMF

AGENDA DE L'AMF

1^{er} AVRIL

Groupe de travail Laïcité

7 AVRIL

Groupe de travail Numérique

8 AVRIL

- Commission des Communes et territoires ruraux
- Commission Fonction publique territoriale

9 AVRIL

Bureau de l'AMF

14 AVRIL

Groupe de travail Laïcité

15 AVRIL

Rencontre des intercommunalités

AGENDA DES AD

26 MARS

Assemblée générale de l'association départementale de maires de Nouvelle Calédonie

9 AVRIL

Assemblée générale de l'association départementale de maires du Gard

10 AVRIL

- Assemblée générale de l'association départementale de maires du Finistère
- Assemblée générale de l'association départementale de maires de la Loire
- Assemblée générale de l'association départementale de maires de l'Aveyron

11 AVRIL

- Assemblée générale de l'association départementale de maires du Maine-et-Loire

- Assemblée générale de l'association départementale de maires des Pyrénées-Atlantiques

- Assemblée générale de l'association départementale de maires du Gers

15 AVRIL

Assemblée générale de l'association départementale de maires des Hautes-Pyrénées

18 AVRIL

Assemblée générale de l'association départementale de maires du Loiret

24 AVRIL

Assemblée générale de l'association départementale de maires du Jura

DÉSIGNATIONS

CEREMA

Conseil d'administration : Gaël Perdriau, maire de Saint-Etienne – 42 (titulaire) ; Jean-François Débat, maire de Bourg-en-Bresse – 01 (suppléant)

Conseil stratégique : Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour – 15 ; Martial Passi, maire de Givors – 69 (titulaires) ; Jean-Luc Rigaut, maire d'Annecy – 74 ; Jean-Marie Masson, maire de Saint-Aubin-lès-Elbeuf – 76 (suppléants)

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 322 DE MARS 2015

Finances Un budget municipal à la loupe
Politiques Commune nouvelle : nouveaux avantages financiers
Territoires Île-de-France : l'interco sur des sables mouvants
Pratique Cantine : lutter contre le gaspillage alimentaire

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément

au n° 322. 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédactrice en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli, Naëma Tilhac. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquettiste : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulobert, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud février pour l'AMF, p. 1 ; © lamax/Fotolia, p.1 ; © Aleksandr Bryliaev/Fotolia, p.2 ; © Roland Bourguet p.3